



Nantes, le 06 septembre 2019

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

Etablissements et
vie scolaire

Dossier suivi par
Michèle CAINE

Michele.Caine@ac-nantes.fr

Anne LE MAT

anne.le-mat@ac-nantes.fr

Christine TEMPLIER THOMAS

Christine.Templier-Thomas@ac-nantes.fr

☎ 02-72-56-65-07

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616

Les Inspectrices d'Académie
Inspectrices Pédagogiques Régionales EVS

A

Mesdames, Messieurs les professeurs
documentalistes

S/C de Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement

Objet : courrier d'information EVS

Ce courrier vient en complément de la lettre de rentrée des IA-IPR commune à toutes les disciplines.

Cher(e)s collègues,

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année scolaire et ce tout particulièrement à ceux qui ont rejoint notre académie dont les 17 professeurs fonctionnaires stagiaires (11 dans le public et 6 dans le privé).

1. Le plan académique de formation :

Les inscriptions au PAF <http://paf.ac-nantes.fr/main.php> sont ouvertes jusqu'au 19 septembre 2019. Pour vous aider à identifier les formations qui pourraient vous être utiles, vous trouverez une liste indicative sur le portail académique des ressources pédagogiques en documentation. Nous attirons votre attention sur les rencontres de bassin. Ces formations qui contribuent au travail de proximité sont désormais inscrites au PAF et vous ne pourrez y participer qu'en vous inscrivant sur Gaia.

Si vous souhaitez prendre contact avec les collègues, membres du groupe de travail académique, qui animent les rencontres de bassin, nous vous invitons à consulter ces informations sur le portail académique de ressources pédagogiques en documentation à la rubrique « inscription au PAF » <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/documentation/>.

2. Informations

Votre rôle dans la recherche et la sélection critique d'informations est essentiel, tant au collège qu'au lycée. Nous attirons votre attention :

- Sur votre rôle d'accompagnateur des élèves dans l'acquisition des compétences attendues au sein du cadre de référence des compétences numériques (CRCN). La plateforme PIX est un outil qui permet l'évaluation des compétences par des tests et des tutoriels.

Liens à consulter :

le [décret n° 2019-919 du 30 août 2019](#) relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques ;

l'[arrêté du 30 août 2019](#) relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ;

l'[arrêté du 30 août 2019](#) relatif à la certification Pix des compétences numériques.

- Suite aux animations conduites en mai 2019 dans le cadre de **la réforme du lycée général et technologique**, vous trouverez sur [l'espace pédagogique](#) le compte rendu des points abordés ainsi que les documents utilisés. Ils contiennent des liens sur le parcours Avenir, utiles tant au collège qu'au lycée. Les professeurs documentalistes affectés en lycée professionnel seront réunis début octobre pour aborder leur mission dans le cadre de **la transformation de la voie professionnelle**.
- La généralisation du 1/4 d'heure lecture met en avant le rôle central du professeur documentaliste dans la **promotion et le développement de la lecture** chez les élèves en concertation avec la communauté éducative de l'établissement. La promotion du livre qu'il soit sous format papier ou numérique constitue un axe de travail central en faveur de tous les élèves notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école.
La mobilisation en faveur du livre et de la lecture.
<https://www.education.gouv.fr/cid119399/mobilisation-en-faveur-du-livre-et-de-la-lecture.html>
- La nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 et l'élection des éco délégués.
BO : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377
Information du Ministre de l'Education nationale : Une École engagée pour le développement durable et la transition écologique
<https://www.education.gouv.fr/cid144421/une-ecole-engagee-pour-le-developpement-durable-et-la-transition-ecologique.html>
Site académique :
http://www.eco-delegues.fr/index.php?option=com_guru&view=guruPrograms&task=view&cid=10-et-re-eco-delegate&Itemid=169
- Le **plan de lutte contre le harcèlement** prévoit la formation des « ambassadeurs lycéens » contre le harcèlement et le cyber harcèlement. Formés, les lycéens initient des actions de prévention avec leurs camarades ou d'autres élèves des collèges et écoles alentours. Ce dispositif permet de valoriser le rôle des élèves et de leur donner des responsabilités au sein de leur établissement.
Pour amplifier cette démarche, le ministère souhaite développer des projets de prévention en direction des collégiens. Le dispositif « graines d'ambassadeurs », en cours d'expérimentation, offrira aux élèves, dès le collège, la possibilité de porter ces sujets après une rencontre avec les équipes académiques de formateurs.

Sur ces sujets comme sur d'autres dossiers, nous vous invitons à développer des coopérations notamment avec le ou la CPE.

3. Contacts :

D'une manière générale, il est souhaitable de mettre à jour et de compléter régulièrement votre dossier administratif sur l'application **iprof** (données personnelles, formations, compétences...).

L'inspection pédagogique régionale a la possibilité de vous adresser des messages grâce à des listes de diffusion. Celles-ci ne prennent en compte que l'adresse académique de chaque professeur. **Nous attirons votre attention sur l'intérêt d'une consultation régulière de votre courrier électronique à cette adresse.**

Comme l'an passé, nous nous efforcerons d'être à votre écoute pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuons dans les établissements, vous pouvez nous contacter par notre messagerie électronique. Les demandes à caractère officiel doivent toutefois être faites par écrit, la voie télématique devant être utilisée très ponctuellement et réservée à des demandes de renseignements ou d'aide.

Pour nous joindre :

Secrétariat des IA – IPR : 02 72 56 65 01

Cette année notre secrétaire est Mme POUVREAU Régine

Ce.ipr@ac-nantes.fr

Les IA – IPR

- Mme Caine Michèle Michele.Caine@ac-nantes.fr
- Mme Le Mat Anne, anne.le-mat@ac-nantes.fr
- Mme Templier Thomas Christine Christine.Templier-Thomas@ac-nantes.fr

Nous vous renouvelons nos vœux pour que cette année scolaire soit aussi fructueuse que possible pour chacun d'entre vous et pour vos élèves.

M. CAINE, A. LE MAT, C TEMPLIER THOMAS